

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 43 (1949)

Artikel: Saint François de Sales et le Valais
Autor: Donnet, André / Ghika, Grégoire
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Saint François de Sales et le Valais

Par André DONNET et Grégoire GHIKA

(Suite et fin)

II

L'amitié qu'il avait témoignée à l'évêque Adrien II de Riedmatten, saint François de Sales va la reporter sur son successeur.

En effet, dès qu'il eut appris par « un vénérable chanoine » de Sion qui s'était rendu à Annecy pour une ordination¹, la promotion de Hildebrand Jost au siège de saint Théodule, en novembre 1613, le Saint s'empressa d'adresser ses félicitations au nouvel élu par des amis communs, notamment par Antoine Quartéry. Mais, de son côté, et en même temps, Hildebrand Jost avait déjà fait parvenir par l'Abbé de St-Maurice, Pierre de Grilly, une lettre à saint François de Sales, pour lui présenter ses « très cordiales salutations ».

Le 22 février 1614, l'évêque de Genève répondit à Jost et conclut en ces termes : « Ainsi donc, l'amitié de votre prédécesseur envers moi, qui paraissait éteinte, va revivre et durer plus assurée et plus confiante que jamais. J'en ai pour garant vos sympathies, que me témoigne votre lettre, et le désir extrême que j'ai d'y correspondre. Pour moi, je puis vous promettre un dévouement très fidèle à votre personne et à vos intérêts. Vous pouvez compter sur moi, non seulement pour tous les services fraternels qui dépendent de notre commune vocation, mais encore pour le concours empressé que vous attendriez d'un très dévoué et très humble serviteur. Si donc votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie a besoin de moi pour sa consécration, ou suivant l'occasion, pour n'importe quel autre service, que ce soit pour son utilité personnelle ou pour celle des siens, elle me trouvera toujours prêt et disposé à lui faire plaisir². »

¹ Selon les éditeurs des *Œuvres complètes* (t. 16, p. 160, note 1), deux clercs du diocèse de Sion se rendirent à Annecy pour s'y faire ordonner ; ce furent Pierre Guttier et François Cocod. — Nous ne sommes pas non plus parvenus à identifier le « vénérable chanoine » de Sion.

² *Œuvres complètes*, t. 16, pp. 158-165.

L'évêque Jost s'empresse d'agréer les offres de services de son aîné ; il l'invita à prendre part à sa consécration, dans l'espoir, comme on le verra plus loin, de saisir cette occasion pour « conférer » avec lui sur « l'entier rétablissement de la religion » en Valais. Saint François de Sales se mit aussitôt en mesure d'y donner suite. En automne 1614, et bien que les voyages un peu longs lui fussent devenus pénibles, il n'hésitait pas à quitter Annecy par deux fois durant la mauvaise saison. La première, ce fut pour consacrer l'église du couvent des Capucins à Moûtiers en Tarentaise ; la seconde, pour se rendre en Valais.

Le 7 novembre, le Saint écrivait à Madame de la Fléchère : « Et moy, ma tres chere Fille, je m'en vay aussi en Valley pour consacrer Monseigneur l'Evesque de Sion, qui sera un voyage de trois semaines, pour le moins ¹. » Le 20, il confirme à Hildebrand Jost qu'il est prêt à l'obliger : « Ce sera toujours pour moi une chose très agréable d'avoir l'occasion de rendre quelque service à Votre Seigneurie... Dieu ne nous a faits si proches voisins, qu'afin que nous entreportions autant que possible les fardeaux l'un de l'autre. Ce bon office, je vous le dois encore à cause de la bienveillance que vous me témoignez depuis si longtemps... »

« C'est pourquoi, aussitôt que Votre Seigneurie ... m'aura fixé le jour, je ne manquerai pas de remplir très volontiers, dans la cérémonie de sa consécration, la fonction d'un promoteur très aimant, et, je le désire, très aimé ². »

Au retour de Moûtiers, le Saint annonce d'Annecy, le 28 novembre, au comte Prosper-Marc de Tournon : « ... et, dans deux jours, je vay en Valey ou on doit sacrer Monseigneur de Syon le second Dimanche de l'Advent. Ce sera un voyage un peu plus long [que celui de Tarentaise], et qui me tiendra hors de cette ville presque jusques aux festes ³ ... » Enfin, le soir du 1^{er} décembre, bien qu'indisposé, il se met en route et va coucher au château de Polinge. Il est accompagné de son frère Bernard, de Noël Roget, du chanoine Rolland, de Favre, son valet de chambre ⁴ et, en outre, d'un frère du nouvel évêque Jost, que celui-ci avait dépêché à Annecy à sa rencontre.

Le lendemain, 2 décembre, de Polinge, le Saint rend compte de cette première étape à la Mère de Chantal : « ... cette premiere journee nous donne bon augure. Je suis, Dieu mercy, tout gueri et brave. Et

¹ *Œuvres complètes*, t. 16, p. 261.

² *Ibid.*, pp. 267-268.

³ *Ibid.*, p. 269.

⁴ GONTHIER, *op. cit.*, t. 1, p. 523.

ce bon gentilhomme soüisse m'a commencé a dire que M. l'Evesque son frère n'avait pas désiré ma presence a sa consecration seulement pour l'action, mais pour conferer avec moy de plusieurs choses d'importance pour l'entier restablissement de la sainte religion en ce pais-lâ. Voyla pourquoy je vay encor plus joyeusement voir si Dieu se servira de moy en quelque chose pour sa gloire¹. . . »

Nouvelle étape à Thonon², puis à Evian. C'est là que saint François de Sales rejoint l'ancien archevêque de Vienne, Gribaldi, qui sera le prélat consécrateur, et tous ensemble poursuivent leur voyage³. Ils furent salués à la Morge par le chanoine Pierre Brantschen junior, doyen de Sion⁴.

Le sacre était fixé au dimanche 7 décembre (Nouveau calendrier). Ce fut l'Abbé de St-Maurice, Pierre de Grilly, qui officia en qualité de second prélat assistant⁵. On demanda à saint François de Sales de prononcer l'allocution d'usage. Lui-même nous en indique le sujet : « Sur l'ordre des Révérendissimes Seigneurs qui firent l'Office, écrit-il, je donnai le sermon solennel, dans lequel je traitai de la succession Apostolique en la sainte Eglise, exhortant la population (en partie hérétique, mais elle vint à cette assemblée par curiosité) à l'amour de sa sainteté, unité et succession⁶. »

Charles-Auguste de Sales rapporte que « le jour de la solennité étant venu », le prélat « monta en chaire revêtu d'une très précieuse chape et la mitre en tête, fit la prédication de la dignité et autorité épiscopales, avec tant d'énergie, d'érudition, de piété et d'éloquence, que ce grand peuple, qui n'avait jamais vu prêcher un évêque revêtu pontificalement, se mit à crier tout haut ses louanges ; les femmes mêmes, qui avaient laissé les enfants à la maison, sortaient et couraient les prendre, et, les ayant apportés, les levaient par-dessus les têtes des autres pour leur faire voir le saint évêque de Genève⁷ ».

Après quoi les Valaisans, dont les vignobles étaient déjà réputés, banquetèrent aussi copieusement qu'on savait, ou mieux, qu'on pouvait le faire à l'époque ; en effet, « au festin solennel » du sacre « qui ne dura sinon depuis un' heure apres mydi jusques a sept heures et demi du

¹ *Œuvres complètes*, t. 16, pp. 272-274.

² TROCHU, *op. cit.*, t. 2, p. 581.

³ GONTHIER, *op. cit.*, t. 1, p. 524.

⁴ BWG, t. 1, p. 391.

⁵ BWG, t. 3, p. 23.

⁶ *Œuvres complètes*, t. 22, 1925, pp. 302-303.

⁷ CH.-AUG. DE SALES, *op. cit.* t. 2, p. 99.

soir », on porta d'innombrables santés : « Il ne se peut dire combien de carouz [c'est-à-dire de toasts] on a fait, écrivait saint François de Sales au marquis de Lans ; et Vostre Excellence peut penser si, passé la première heure, les autres devoient estre longues a ceux qui ne s'estoyent jamais treuvés en tell'histoire. Le bon Monseigneur l'Archevesque de Vienne et moy fusmes exempts des carroux, hormis de quatre, a la santé de Son Altesse, de Messeigneurs les Princes, des sept cantons catholiques et de Monseigneur le Prince[-Evêque] et seigneurs dizains du pais de Valey ; may nous le fismes encor dans des verres et selon la mesure que nous voulusmes. Toutes les autres santés ne nous furent point presentees. Mais elles ne demeurerent pas sans porteurs¹. . . »

Saint François quitta Sion vers le 12 décembre, après y avoir fait un séjour d'environ une semaine. La ville de Sion députa un gentil-homme pour accompagner l'évêque consécrateur, le promoteur et leur suite jusqu'à la frontière du pays². Le 13, ils étaient à Thonon, où saint François demeura quelques jours, avant de regagner sa résidence d'Annecy, le 19 décembre 1614.

* * *

De Thonon, le 13 décembre 1614, saint François de Sales écrivit au duc Charles-Emmanuel de Savoie et au marquis de Lans deux lettres dans lesquelles il donne des renseignements sur la situation politique du Valais, en particulier sur les agissements du gouverneur de Milan pour attirer le pays au parti de l'Espagne.

Au début du XVII^e siècle, alors que l'Espagne détenait Milan, objet des convoitises séculaires de la France, les passages des Alpes étaient une fois de plus l'enjeu d'une vive compétition³.

Par l'alliance de 1602, Henri IV avait assuré la prépondérance de la France dans les Grisons et en Valais. Mais l'Espagne alluma la guerre dans les Liges et profita des succès de la Contre-Réforme en Valais pour tenter de gagner les faveurs de ce pays. Les Cantons catholiques, alliés de l'Espagne, favorisèrent cette politique⁴, qui rencontra la résistance des dizains de Sion, de Sierre et de Loèche, appuyés par la diplomatie française et bernoise.

¹ *Œuvres complètes*, t. 16, p. 278.

² *Ibid.*, t. 22, p. 303.

³ DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, trad. par A. Reymond, t. 3, Lausanne 1910, pp. 503 et suiv.

⁴ *Ibid.*, pp. 513 et suiv.

La Savoie aurait dû, semble-t-il, soutenir la cause catholique et espagnole. Et de fait, après l'assassinat d'Henri IV en 1610, elle fit mine de vouloir reconquérir Genève et le Pays de Vaud. Le capitaine Quartéry obtint même dans ce but 1200 Valaisans pour le service de Charles-Emmanuel¹. Mais Berne réagit et le duc dut renoncer à son entreprise. De plus, ce dernier se brouilla peu après avec l'Espagne : à la mort de son gendre, le duc François de Mantoue (22 décembre 1612), Charles-Emmanuel avait élevé des prétentions sur son héritage, notamment sur le marquisat du Montferrat. Il guerroya avec l'Espagne à ce sujet jusqu'en 1617². Bien mieux, s'éloignant des Cantons catholiques, il tenta de se rapprocher de Berne : il tint conférence avec les députés de cette ville à St-Maurice, en février 1615, mais sans succès. C'est grâce à l'intervention de l'Angleterre qu'il renonça définitivement, le 23 juin 1617, à toutes ses prétentions sur le Pays de Vaud au profit de Berne et garantit l'indépendance de Genève. Par la suite, il conclut encore une alliance défensive avec Berne³.

La guerre du Montferrat fut d'abord favorable à la Savoie : en avril 1613, le duc envahit le marquisat avec le concours d'un régiment valaisan sous les ordres de Nicolas Kalbermatter. Mais la France soutenait également un prétendant et notifia aux Valaisans, en mai 1613, que l'emploi de leurs troupes était contraire à l'alliance passée avec elle. Le Valais n'en accorda pas moins à la Savoie, le 13 juillet 1614, une nouvelle levée de troupes. L'Espagne ayant pris à son tour l'offensive contre la Savoie et rejeté toute proposition de paix, le duc obtint une troisième levée au début de l'an 1615, ce qui devait porter à 3000 hommes l'effectif des Valaisans au service du duc. Mais pendant ce temps, les dizains inférieurs eurent la plus grande peine à déjouer les intrigues de Conches, de Brigue et de Mörel auprès du gouverneur de Milan, en vue d'obtenir un traité de commerce. Le parti espagnol s'efforça ainsi de gêner le recrutement pour la Savoie. Les efforts conjugués de cette dernière puissance, de Berne et de la France mirent fin, en 1617, à la tentative d'alliance séparée des dizains supérieurs. Le régiment valaisan se distingua en 1617 lors du siège de Verceil⁴.

Il semble donc que l'élite du Valais se partageait en deux clans : d'une part, les « patriotes », ennemis déclarés du pouvoir temporel des

² GRENAT, *op. cit.*, p. 172.

² DIERAUER, *op. cit.*, t. 3, p. 542, et GRENAT, *op. cit.*, p. 173.

³ DIERAUER, *op. cit.*, t. 3, p. 534.

⁴ GRENAT, *op. cit.*, pp. 173-175.

évêques de Sion, parfois gagnés au calvinisme, surtout à Sion et à Loèche, étaient très attachés à l'alliance française. D'autre part, les « espagnolisés », qui se recrutaient surtout dans les dizains supérieurs, voisins des Cantons catholiques, et en relations économiques suivies avec le Milanais. Certains dirigeants, tel Antoine Stockalper, de Brigue (que les « patriotes » décapitèrent en 1627, sous l'inculpation de haute-trahison à cause de sa politique hispanophile), auraient souhaité une orientation décisive du Valais vers l'Espagne ; accessoirement, ils défendaient le catholicisme et le pouvoir temporel de l'évêque.

Hildebrand Jost, que la Diète valaisanne avait élu évêque en octobre 1613, était originaire de Conches, mais n'appartenait point au clan des « espagnolisés ». Il semble même que les « patriotes » l'auraient choisi à cause de sa jeunesse (on pensait qu'il serait aisé d'agir sur un jeune homme de 27 ans et de le dépouiller de ses droits temporels), mais aussi à cause des accointances de sa famille avec les milieux réformés. Les « patriotes » se trompèrent lourdement : le jeune prélat se révéla au contraire défenseur entêté des privilèges de son siège, ardent protagoniste de la Contre-Réforme et, à partir de 1627 du moins, partisan de l'Espagne. Il faut toutefois bien préciser qu'au moment de son élection, Hildebrand Jost s'appuyait nettement sur la Savoie et ne soutenait pas encore la politique de Milan ¹.

Les deux lettres que saint François de Sales écrivit de Thonon, le 13 décembre 1614, confirment ce point de vue : le Saint a remarqué, pendant son séjour à Sion, « beaucoup de bonn'affection » pour le service de la Savoie, spécialement de la part du capitaine Antoine Waldin, vice-bailli du Valais. Au festin du sacre, d'innombrables « carrouz » ont été portés à la santé de Son Altesse, des jeunes Princes, etc. Il observe toutefois que les Valaisans, ainsi que le duc a déjà pu le constater, « sont merveilleusement ombrageux et délicatz a entretenir » ; il estime que l'absence du Sire de Valdengo, ambassadeur de la Savoie, lors de la consécration de Hildebrand Jost, a froissé les Valaisans. Il rappelle l'extrême utilité pour le duc de ce pays « si proche de Savoye et Piemont ». Il lui recommande chaudement de déléguer le Sire de Valdengo ou un autre ambassadeur auprès de la diète que les dizains allaient ouvrir le mardi 16 décembre, afin de déjouer les intrigues espagnoles. Saint François de Sales « craint infiniment que l'alliance de Son Altesse ne se convertisse en celle d'Espagne ». En

¹ G. GHICA, *Luttes politiques...*, pp. 103 et suiv.

effet, le gouverneur de Milan « a de grandes pratiques » pour attirer le Valais à sa cause et soustraire cette alliance à Son Altesse de Savoie. « Les fers sont si avant au feu, note-t-il, que si sadite Altesse n'y remédie promptement, je ne sçai comm'on en pourra empêcher les effectz », car le gouverneur de Milan « a presque des-ja gagné pour cet effect les vœux et les voix des quatre dizains, qu'ilz appellent d'en haut : Rarogne, Vespia, Brighen et Comze, qui auroient des-ja fait passer leur inclination en resolution, si Monseigneur de Sion et les trois dizains d'embas, Sion, Sierre et Lœitze, ne se fussent grandement opposés pour empêcher ce coup. » Le Saint conclut qu'il sera malaisé de détourner cette alliance « si quelqu'un n'arrive promptement entre eux de la part de Vostre Altesse, avec les provisions requises pour reasseurer ces espritz-là fort esbranslés ¹ ».

¹ *Œuvres complètes*, t. 16, pp. 274-278. — Les recès de la diète valaisanne nous renseignent sur le succès des conseils de saint François de Sales. Selon le procès-verbal de la session du 3-4 novembre (anc. calendrier), le duc de Savoie était décidé à envoyer au plus tôt en Valais Valdengo (de Courten, vol. III, p. 471). Celui-ci n'arriva pas toutefois pour la diète tenue du 10 au 21 décembre 1614 à Sion, car les dizains déclarent à ce moment qu'on ne payera pas les gardes placées au delà du Simplon « jusqu'à l'arrivée de M. Waldengo qu'on a attendu de jour en jour avec désir. » (*Ibid.*, p. 478.) Il ne dut faire son entrée à Sion qu'au cours de la diète tenue du 11 au 15 janvier 1615. (*Ibid.*, pp. 485 et suiv.) On sait pourquoi Valdengo était attendu avec une impatience qui avait frappé saint François de Sales, et en quoi consistaient « les provisions » dont il est question dans la lettre au duc, du 13 décembre 1614 : l'ambassadeur remit à l'assemblée deux annuités de la pension « savoir 1400 florins du Rhin, à 15 batz, faisant 840 écus bons anciens ». Il sollicita ensuite de nouvelles troupes, afin de former un régiment de 4000 hommes, y compris ceux qui étaient déjà en service. La diète accorda un supplément de 1200 hommes, mais interdit toute exportation d'armes, le tout sous réserve de referendum aux communes. Brigue réclama alors de Valdengo un dédommagement pour les gardes qui avaient été placées au delà du Simplon. L'ambassadeur promit de faire part au duc de cette requête. (*Ibid.*, p. 487.)

Les communes donnèrent leur réponse à la diète du 23 janvier 1615. (*Ibid.*, pp. 489 et suiv.) Viège voulait qu'on attendît le retour des députés envoyés à Milan. Sion, Sierre et Loèche acceptaient la demande du duc de Savoie. Brigue et Conches se rangeaient à l'avis de la majorité, tout en souhaitant un délai. Viège finit par consentir à son tour. Hildebrand Jost et les dizains se hâtèrent de rédiger une réponse favorable pour le duc, en date du 7 février (28 janvier, anc. calendrier). (*Ibid.*, p. 490.) Valdengo remercia, distribua des gratifications et régla toutes les prétentions en suspens.

Mais à la diète tenue du 23 au 25 janvier 1615 (anc. calendrier), un nouveau désaccord surgit au sujet de la levée des troupes pour la Savoie : à leur retour, les députés envoyés à Milan avaient critiqué les décisions de la diète. Mais Valdengo n'avait pas quitté le Valais : on sait qu'en février 1615 se négociait à St-Maurice un rapprochement entre Berne et la Savoie. Il protesta énergiquement et remit un mémoire. (*Ibid.*, p. 495.) Néanmoins Conches, Brigue et Mörel révoquèrent leurs promesses et traitèrent même avec Milan, en dépit de l'opposition des autres

Ces lettres apportent donc une nouvelle preuve que l'évêque Jost tenait à ce moment le parti de la Savoie contre la propagande du parti espagnol ; on voit qu'il avait grand'peine à la contrecarrer malgré l'appui des dizains inférieurs.

Les deux textes révèlent en outre que saint François de Sales avait discerné d'emblée le véritable caractère et les vertus de Hildebrand Jost. En effet, l'évêque de Genève dépeint en ces termes son confrère de Sion : « Ce jeune Prelat que nous venons de sacrer est de fort bonne esperance, devot, actif, de bon esprit et plus gentil que sa nation n'a accoustumé d'en produire, fort affectionné à Vostre Altesse ¹... » Dans sa lettre au marquis de Lans, saint François « garde pour la bonne bouche » son sentiment sur le nouveau « Prince et Evesque » comme l'appellent les Valaisans : « ... il est tout brave, devot, sçavant, gentil et courageux, fort serviteur de Son Altesse et ami de la Savoye... ² »

La légende rapporte que saint François de Sales, lors des cérémonies du sacre, se serait écrié dans un transport prophétique : « Ou le diocèse retirera de grands avantages de s'être donné un tel pasteur, ou Dieu le châtierá sévèrement, s'il méprise ses instructions et ses exemples ³. »

Une relation anonyme, aux Archives de l'Etat du Valais ⁴, qui est une compilation rédigée en allemand en 1805 « d'auteurs anciens et de documents manuscrits », donne une version différente de ce fait et le situe à un autre moment : l'auteur assure que Hildebrand Jost fut consacré par saint François de Sales et que quelques lettres de ce dernier, adressées à l'évêque de Sion, se trouvent encore à la chancellerie épiscopale. Il rapporte enfin que le Saint, sur le point de rentrer chez soi, prophétisa devant plusieurs personnes, en prenant congé du malheureux évêque Jost, et dit que « beaucoup de bien ou beaucoup

dizains. C'est à ce moment que le bailli Antoine Waldin, dont saint François de Sales fait un partisan de la Savoie, se rendit effectivement auprès du duc. (*Ibid.*, pp. 507 et suiv.) On sait que les efforts conjugués de la Savoie, de la France et de Berne firent échouer l'alliance séparée des dizains supérieurs avec Milan.

¹ *Œuvres complètes*, t. 16, p. 275.

² *Ibid.*, p. 278. — Dans sa lettre du 13 décembre 1614, saint François de Sales rappelait encore au duc que Hildebrand Jost attendait un anneau épiscopal qu'« on lui avait fait espérer », un présent du cardinal Maurice de Savoie. (*Ibid.*, p. 275 et note 3.)

³ BOCCARD, *Histoire du Vallais*, Genève 1844, pp. 235 et suiv.

⁴ Archives cantonales, Sion : AV, L 142 : *Gründliche Beschreibung des alten und neuen Zustands der Landschaft und Bistums Wallis...*, fol. 126 v^o.

de mal surviendrait à cause du nouvel évêque (*daß von dem neuem bischof Vihles gutes oder schlimmes — daß heißt großes übel — geschehen werde*) ».

* * *

Le sermon et le séjour de saint François de Sales à Sion ne furent pas sans conséquences au point de vue religieux : l'évêque lui-même assure que, parmi les réformés, plusieurs se sentirent « touchés » et que l'un d'entre eux vint conférer avec lui ¹.

Charles-Auguste de Sales rapporte encore qu'il y avait « un grand nombre d'hérétiques qui, se tournant aussitôt sur les louanges de ce grand prélat, conçurent une telle aversion de la sotte, vilaine et insolente gravité des ministres, qu'ils ne différèrent pas plus outre de s'adresser à lui, proposer leurs doutes et difficultés, et recevoir ses salutaires instructions au profit de leurs âmes ». C'est ainsi que l'évêque de Genève « employa tout le temps qu'il eut de reste depuis le sacre à la conversion des hérétiques, et à disputer avec eux des matières controverses ² ».

Le gentilhomme ³ que saint François de Sales avait « touché » fut député par la ville de Sion pour accompagner les prélats et leur suite jusqu'à St-Gingolph, et « pendant le voyage », raconte le prélat, « il parla presque toujours avec moi et me dit entre autres choses » : « Monsieur, vous avez fait ce qui ne s'était pas fait dans la ville de Sion depuis bien des années ; car il n'a jamais été permis aux prédicateurs catholiques de traiter en chaire d'aucune matière de controverse. Toutefois, la solennité et votre qualité ont fait prendre en bonne part votre sermon, et je crois qu'il sera profitable à beaucoup de catholiques qui en demeureront bien affermis. Mais vous avez exhorté les autres à rentrer dans le sein de l'Eglise : cela est bon pour les particuliers. Et pour les villes, si nombreuses, pour les républiques entières, où il n'est pas permis aux prédicateurs catholiques de se faire entendre, ni de demeurer et parler, quel moyen de les ramener à la foi ? Car désormais, chez nous autres Suisses et en toute l'Allemagne, voire même dans plusieurs parties de la France, des villes entières sont hérétiques et l'hérésie passe en raison d'Etat ; on ne voit pas le moindre

¹ *Œuvres complètes*, t. 22, p. 303.

² CH.-AUG. DE SALES, *op. cit.*, t. 2, p. 99.

³ Nous ne sommes pas non plus parvenus à identifier ce gentilhomme sédunois. Voir *Œuvres complètes*, t. 22, p. 303, note 1.

espoir de leur conversion ; les choses vont même si avant, que les hérétiques ne sont pas inquiétés le moins du monde, et c'est sans remède. »

Ces paroles parties, selon la pittoresque expression de Charles-Auguste de Sales, « véritablement d'un cerveau bien tymbré ¹ » pénétrèrent « tellement mon cœur, poursuit saint François, qu'il ne m'a jamais été possible de me les ôter de l'esprit ».

C'est ainsi que, vers la fin de 1615, il rédigea un opuscule, un mémoire secret sur « La conversion des hérétiques et leur réunion à l'Eglise ». Le texte, écrit en italien, débute par le rappel des circonstances qui l'ont suscité et que nous venons d'évoquer. L'auteur poursuit en exposant son projet :

« Il est vrai que si on laisse ainsi les Suisses de Zurich, Bâle, Berne et les autres cantons (on peut en dire autant de l'Angleterre et des autres pays hérétiques), jamais ils ne se convertiront ; au contraire, leur religion parvenant à l'Etat, ils établiront l'une dans l'autre. Et comme « on ne se passionne pas pour les choses devenues familières », ainsi, en vieillissant, cette hérésie à la vérité ne fera pas plus de progrès, mais, ce qui importe, elle ne diminuera pas non plus et demeurera comme une paralysie incurable dans ces très nobles parties de l'Europe. Or, quel sera le remède ?

J'ai pensé à beaucoup de choses, et je n'ai trouvé que ce seul moyen : Il faudrait que Notre Très Saint Père et Seigneur, ou le Saint-Siège Apostolique, engageât tous les princes catholiques et toutes les républiques non pas à prendre les armes extérieures, mais les intérieures ; c'est-à-dire, à proposer la réunion des hérétiques à la sainte Eglise. Cette proposition devrait se faire simultanément par tous, avec des arguments solides et clairs prouvant l'avantage public qui en reviendrait à la Chrétienté, très affaiblie par la division, et qui, par l'union, serait grandement fortifiée contre les Turcs et autres. On tâcherait ainsi de former une ligue ou croisade entre les catholiques, non point, comme je l'ai dit, pour courir aux armes, mais pour concourir dans le zèle à solliciter cette union.

Reste à proposer le moyen de la conclure et la voie à prendre pour la préparer ; le suivant me paraîtrait très utile :

Premièrement : les princes devraient convoquer pour ce seul but un concile national, c'est-à-dire, un en France et un en Allemagne, et tâcher, par tous les efforts possibles, d'y faire intervenir quelques délégués des princes et des républiques hérétiques, pour qu'ils puissent ouïr les propositions relatives à cette union, non point pour disputer ou argumenter, mais seulement pour conférer sur la façon de la ménager.

2. Dans ces conciles, il ne faudrait pas l'autorité apostolique antécédente, mais seulement conséquente ; c'est-à-dire, pour ne pas engager le Saint-Siège, ils ne devraient pas se tenir en son nom, mais ils devraient promettre la ratification des résolutions prises.

¹ *Op. cit.*, t. 2, p. 100.

3. Afin que cette ratification pût sûrement se promettre, il serait nécessaire que le Saint-Siège fût averti de temps en temps des diverses propositions et qu'il se tint toujours en mesure de répondre promptement ; ou bien, qu'on eût auparavant des mémoires des choses qui doivent être traitées.

4. Ensuite, on pourrait beaucoup faciliter la réunion à la sainte Eglise en abandonnant tous les biens ecclésiastiques, ou du moins une bonne partie, à ceux qui les détiennent, se bornant à leur demander le vivre et le vêtement pour les prêtres qu'on y introduira. Item, ou encore, en laissant aux princes et aux républiques la nomination aux bénéfices les plus considérables, voire même à tous, comme on laisse au Roi de France celle des plus importants ; et il n'y aurait pas en cela, semble-t-il, plus de danger de mauvaises conséquences qu'en la coutume de France.

5. Il faudrait promettre aux ministres hérétiques le même traitement qu'ils ont pour leurs familles, et même encore plus de moyens temporels ; car c'est la vérité, la plupart, pour ce morceau de pain, demeurent dans l'hérésie. Quant aux clercs apostats, on les dispenserait de leur vœu de continence, surtout s'ils ont des enfants, sans toutefois jamais plus les admettre aux fonctions de leurs Ordres, ni leur laisser porter l'habit clérical. Et semblables propositions qui écarteraient les obstacles.

6. Mais si, par hasard, on trouvait que les conciles nationaux ne sont pas à propos, les princes pourraient alors convoquer seulement quelques Prélats et quelques hommes de bon jugement pour traiter de cette sainte affaire en exposant leurs pensées. Cependant, il ne faudrait en aucune façon argumenter, mais seulement proposer les moyens à prendre, afin que tous pussent voir que, la foi catholique sauve, la sainte Eglise est prête à prodiguer pour cette réunion, les revenus et autres choses qui seront jugées nécessaires.

Et quand même ce remède ne devrait avoir autre résultat que d'ébranler les esprits et d'être comme un moyen d'empêcher les hérétiques d'alléguer le soi-disant droit qu'ils s'attribuent de n'être pas appelés et sommés de venir à résipiscence, l'avantage ne serait pas petit.

7. Mais si l'on ne jugeait pas à propos de tenter cette entreprise dans tous les pays excommuniés, divisés ou séparés de la sainte Eglise, il conviendrait au moins de le faire pour les Suisses hérétiques, et on pourrait y employer l'autorité de l'Espagne, de l'Empereur, du Roi de France, du sérénissime Duc de Savoie, leur voisin, avec l'action et l'industrie des cantons catholiques, même du Valais. S'il était besoin de distribuer un peu d'argent, cela pourrait se faire au moyen de quelques décimes prélevés sur les bénéfices plus opulents.

8. Et quant à Genève, pour la contraindre à laisser au moins la liberté de conscience et à laisser établir dans un ou deux endroits l'exercice du culte et les sermons catholiques, il suffirait de l'autorité et de l'intervention de notre sérénissime Duc et des Suisses catholiques ; on proposerait aux Genevois de leur abandonner les revenus ecclésiastiques ou de leur en donner tout autant, on leur distribuerait un peu d'argent. Au surplus,

il suffirait que le Roi de France se joignît à ces deux autorités et que l'on mît de la persévérance à activer l'affaire.

9. Peut-être serait-il difficile maintenant d'unir les cœurs des princes catholiques que nous voyons, excités par des tentations si multiples, se livrer en proie à la division. Toutefois, cette grâce pourrait s'obtenir de Dieu notre Seigneur par la prière, et la main sacrée du Saint-Père s'y employant sincèrement pourrait opérer ce miracle, comme jadis on fit les croisades et autres entreprises belliqueuses et périlleuses, tandis que celle-ci serait toute pacifique et sans péril.

Voilà mes pensées. Tant d'hérétiques et de républiques hérétiques sont si proches de moi, que mon esprit ne peut se défendre d'y songer souvent et de prendre en pitié une telle désolation, non seulement présente, mais future ; puisqu'avec le temps, ces ennemis de l'Eglise oublient d'autant plus qu'ils ont été jadis ses enfants, qu'ils naissent en des pays où l'on ne parle d'elle qu'avec exécration ¹. »

Saint François de Sales envoya ce mémoire, le 27 avril 1616, à un destinataire inconnu ². La lettre en italien qui l'accompagne et dont on conserve encore la minute, est rédigée avec une extrême prudence :

« J'envoie à Votre Seigneurie, écrit le Saint, le Mémoire touchant le mode qui me semble plus convenable pour obtenir la conversion des hérétiques ; toutefois, comme il présuppose de toute façon que les princes jouissent de la paix, ce n'est pas le moment de le proposer : aussi je vous demande que jamais personne ne sache que ce Mémoire est venu de moi. Mais avec Votre Seigneurie je traite en toute confiance, je ne voudrais rien vous celer ; car bien que je ne vous connaisse pas personnellement, votre zèle pour la religion catholique est si pur que je ne puis douter de votre charité. Sur ce fondement, je viens supplier Votre très Illustre Seigneurie qu'elle daigne aider, voire même accomplir une œuvre de piété que je désire beaucoup, sans néanmoins savoir comment la faire réussir, n'étant guère connu en cette Cour. La chose n'est pas considérable en soi, mais à ce que l'on me dit, elle ne laisse pas d'être difficile ³. . . »

Le destinataire ne nous paraît pas être un prince de l'Eglise ; si tel avait été le cas, saint François, selon toute apparence, n'aurait

¹ *Œuvres complètes*, t. 22, pp. 302-310.

² Au nonce selon CH.-AUG. DE SALES, *op. cit.*, t. 2, p. 101 ; les éditeurs des *Œuvres complètes* se prononcent d'abord également pour le nonce (t. 16 (1910), p. 273, note 3), puis ne se hasardent plus à produire un nom : « Quel est le gentil-homme auquel le saint adresse une lettre si confiante ? De nombreuses et minutieuses recherches faites à Turin et aux Archives vaticanes n'ont pas réussi à nous donner son nom. » (T. 17 (1911), p. 198, note 1.)

³ *Œuvres complètes*, t. 17, pp. 198-199.

pas fait appel au « pur zèle » de son correspondant pour la religion catholique. Nous croyons plutôt qu'il a tenté une démarche audacieuse en envoyant ce mémoire à un grand seigneur, savoyard ou étranger, qu'il ne connaissait pas personnellement. La réputation du personnage autorisait le Saint à voir en lui l'homme prêt à « aider, voire même à accomplir » l'œuvre de conversion qu'il préconisait ; et pour lui faciliter la tâche, saint François mettait à sa disposition un certain nombre de propositions qui définissaient le but et qui énonçaient clairement et simplement les moyens nécessaires pour l'atteindre. Mais il ne voulait ni se compromettre personnellement, ni compromettre l'œuvre ; il préférait en abandonner l'initiative au grand seigneur. De là la requête instante de saint François de ne pas dévoiler qu'il est l'auteur du mémoire.

On ignore ce qu'il en est advenu ; si le nonce en a été le destinataire, il ne paraît en tout cas pas l'avoir transmis à Rome ¹.

* * *

Les propos que le gentilhomme sédunois adressa à saint François de Sales portent sur deux points : il constate d'abord que le sermon du prélat à la cathédrale a fait sensation : « Monsieur, vous avez fait ce qui ne s'était pas fait dans la ville de Sion depuis bien des années, car il n'a jamais été permis aux prédicateurs catholiques de traiter en chaire d'aucune matière de controverse. »

Si l'on examine la situation que l'on réservait aux prédicateurs catholiques en Valais, en particulier dans la ville de Sion, en ce début du XVII^e siècle, on constate que les paroles du gentilhomme sédunois reflétaient l'exacte vérité.

En effet, après une révolte survenue en 1550, les « patriotes » valaisans, dans une convention solennelle, avaient pris des mesures énergiques contre tous les fauteurs de troubles, fussent-ils même des prédicants. Il n'est pas exclu que les partisans de la Réforme, notamment à Sion, aient tenté d'appliquer ce décret aux Capucins lorsqu'ils arrivèrent en Valais : on justifia leur renvoi de la capitale en expliquant qu'ils causaient des séditions ².

Mais c'est surtout au nom de l'autonomie communale que les patriotes prétendaient régenter la chaire de leurs églises ; Grüter signale qu'en 1602 on ordonna aux prêtres, en plusieurs endroits, d'omettre

¹ CH.-AUG. DE SALES, *op. cit.*, t. 2, p. 101.

² GRÜTER, *op. cit.*, p. 80.

les noms de Marie et des Saints au *Confiteor*¹. Un chanoine prêcha sans faire le signe de la croix, sans réciter l'*Ave Maria*, sans parler de l'Eglise romaine et sans même prononcer le nom de Jésus². En 1603, les Sédunois s'opposèrent violemment quand le P. Chérubin voulut monter en chaire, mais autorisèrent un prédicant calviniste à parler en public³. Lorsque l'évêque, se fondant sur la condamnation de l'hérésie, proclamée à Viège en 1592, exigea l'expulsion des prédicants hérétiques, les bourgeois de Sion « portèrent la hardiesse et l'impudence jusqu'à faire un crime au Chapitre de la cathédrale d'avoir permis aux Capucins de prêcher dans les deux églises de la capitale, prétendant que la disposition de ces édifices sacrés appartenait à la ville⁴ ». En 1603 et surtout lors de la fameuse diète de Viège en 1604, le parti catholique voulut accorder aux Capucins la liberté de prêcher partout où on voudrait les recevoir, et même dans tout le Valais sans restriction⁵; mais Sion et Loèche résistèrent âprement; on ne devait pouvoir nommer de curés ni approuver de prédicateurs dans leur dizain sans l'approbation d'une « commission composée d'ecclésiastiques et de laïques » ou du « conseil de la commune⁶ ». Cet état d'esprit se manifesta encore sous l'épiscopat d'Adrien II de Riedmatten, car le deuxième article de la capitulation imposée à son successeur Hildebrand Jost, en 1613, soumet l'admission et l'établissement des Jésuites et des Capucins « au gré et volonté de la seigneurie et du conseil⁷ ». Les recès montrent bien que « la chaire » constituait l'explication de cet article⁸. Cette situation se maintiendra encore quelques années. En 1623, Loèche élut un curé suspect d'hérésie, malgré les protestations de l'évêque, et Sion refusa d'admettre les Jésuites en proclamant que « les conseils et communes constituent l'autorité suprême » pour statuer en cette matière⁹. C'est à cette date seulement que les Capucins purent prêcher librement dans cette capitale et que le nombre des communiantes passa de trois cents à plus de mille cinq cents¹⁰.

¹ GRÜTER *op. cit.*, p. 59.

² P. SAVIO, *Spigolature cappuccine all'Archivio Vaticano*, t. 1, Rome 1937, p. 249.

³ GRÜTER, *op. cit.*, p. 69 et pp. 71 et suiv.

⁴ GRENAT, *op. cit.*, p. 128.

⁵ *Ibid.*, pp. 132 et 151.

⁶ *Ibid.*, pp. 134 et 157.

⁷ G. GHICA, *La fin de l'Etat corporatif...*, pp. 119 et 124.

⁸ de COURTEN, vol. III, p. 503.

⁹ G. GHICA, *Luttes politiques...*, pp. 119 et 125.

¹⁰ CHARLES DE GENÈVE, *op. cit.*, p. 185.

Notre gentilhomme approuvait néanmoins le sermon de saint François de Sales qui, dit-il, « sera profitable à beaucoup de catholiques qui en demeureront affermis » ; mais en même temps, il abordait un second point, le problème général de la réunion à l'Eglise des Réformés, notamment en Suisse et en Allemagne.

C'est à ce problème que le Saint, dans son mémoire, a tenté de donner une solution. Il convient de préciser que ce mémoire, suscité par les propos d'un Sédunois, n'est pas destiné à l'usage du Valais. Pour amener l'entier rétablissement de la religion catholique en ce pays, l'apôtre du Chablais s'en remettait apparemment au zèle du jeune évêque Jost, dont il avait reconnu et loué les capacités. Bien plus, il comptait « même » sur le concours du Valais pour entreprendre la « croisade » pacifique qu'il préconisait.

Il est vrai, toutefois, que certaines concessions proposées dans le mémoire n'auraient pas déplu aux « patriotes » valaisans, fêrus eux aussi de conceptions gallicanes : on n'ignore pas que les dizains prétendaient nommer « aux bénéfices ecclésiastiques les plus importants ». C'était le cas pour les abbayes et surtout pour l'évêché de Sion : en 1629, quand ils revendiqueront le droit de nommer librement leur évêque, ils se fonderont sur le fait que le roi de France et le duc de Savoie y étaient bien autorisés¹.

D'autre part, la dispense du « vœu de continence », surtout pour les clercs qui ont des enfants, aurait soulagé la conscience de plus d'un ecclésiastique valaisan de cette époque². De mauvais prêtres ou des prêtres peu orthodoxes avaient sans doute détenu des bénéfices dans le pays ; mais on ne peut les assimiler pour autant à des « ministres hérétiques », rattachés à une communauté évangélique ; ils sympathisaient peut-être avec l'hérésie, mais ils n'avaient pas rompu avec l'Eglise catholique. Saint François de Sales ne pensait donc pas à eux dans son mémoire. Quant aux ministres protestants appelés de Genève, il est certain qu'ils n'obtinrent aucun bénéfice en Valais : F. Næf précise que le pasteur Samuel Petit, de la classe de Thonon, ne fut pas envoyé à Sion à poste fixe³ ; le pasteur Jaquemot ne fit que passer⁴. En général, les communautés évangéliques de Sion et de Loèche prati-

¹ G. GHICA, *La fin de l'Etat corporatif...*, pp. 196 et 237 et suiv.

² A ce sujet, voir notamment GRÜTER, *op. cit.*, p. 61.

³ F. NÆF, *Coup d'œil sur l'état religieux du Valais à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e siècle*, dans *Revue suisse...*, Neuchâtel, t. 15, 1852, p. 531.

⁴ *Ibid.*, p. 543.

quaient le principe du sacerdoce universel ; pour recevoir les sacrements, on se rendait sur le territoire des cantons protestants ¹.

Quant aux moyens que saint François de Sales suggère d'utiliser pour amener la conversion des cantons réformés et de Genève, ils semblent « curieux » ² à première vue. Mais à l'analyse, les diverses propositions que contient le mémoire apparaissent simplement la codification d'idées alors disputées. Elles reflètent par exemple la pensée du Saint sur le pouvoir indirect du pape ³, sur le mode de procédure dans les conciles des princes ⁴, ou encore sur les pensions à prélever sur les revenus ecclésiastiques pour l'entretien des ministres qui se convertissaient ⁵, etc. Mais il ne nous appartient pas d'expliquer ici chacun des points exposés dans ce mémoire qui, répétons-le, ne concerne qu'accidentellement la situation religieuse et politique du Valais.

* * *

Les relations fraternelles de saint François de Sales et de l'évêque de Sion se maintinrent durant les années suivantes. Mais nous ne possédons pas suffisamment de documents pour en retracer le cours.

On connaît encore une lettre autographe, conservée à Turin, dans les archives du Prince Trivulzio, adressée le 31 décembre 1615 à Hildebrand Jost. Celui-ci avait exprimé le désir qu'on lui envoyât un prédicateur. Le Saint ne demandait pas mieux que de le satisfaire ; mais, lui répondit-il, « la chose n'est nullement facile, soit parce que rare est celui qui accepte de se consacrer à ce ministère toujours dans le même lieu, soit parce que j'estime que vos Valaisans ont besoin, non d'un prédicateur quelconque, mais d'un homme qui excelle en modestie, prudence et patience. Beaucoup à la vérité possèdent la science, mais d'en trouver un qui à la science joigne la prudence, là est la grave difficulté. Toutefois, je verrai si je rencontre quelqu'un que je puisse vous adresser, et je n'épargnerai rien pour satisfaire votre Seigneurie ⁶ »...

¹ BLÖSCH, *op. cit.*, pp. 11 et 79.

² *Œuvres complètes*, t. 16, p. 273, note 3.

³ Voir S. HARENT, article *Papauté*, dans *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, t. 3, Paris 1916, col. 1451-1452.

⁴ Où l'on se réunira non pour disputer ou argumenter, mais seulement pour trouver les moyens pratiques de ménager l'union. — Sur l'intervention des laïcs, voir la requête à CHARLES-EMMANUEL, du 29 décembre 1595 (*Œuvres complètes*, t. 11, p. 170), celle au nonce RICCARDI, du 19 février 1596 (*ibid.*, p. 188), etc.

⁵ Voir par exemple le cas de Th. de Bèze : TROCHU, *op. cit.*, t. 1, p. 489.

⁶ *Œuvres complètes*, t. 17, pp. 121-122.

Saint François saisit cette occasion pour envoyer à son voisin, en témoignage d'amitié, « un aspersoir pour donner l'eau bénite », et lui faire parvenir en même temps les lettres testimoniales de sa consécration ¹.

Il nous reste enfin à dire deux mots d'un curieux personnage dont il est fait mention dans cette même lettre du 31 décembre 1615, que saint François de Sales adresse d'Annecy à Hildebrand Jost : « ... Je me réjouis extrêmement que M. Nicolas soit resté, persuadé qu'il effacera, par l'intégrité de sa vie ses erreurs passées. D'ailleurs, c'est à mon avis un homme d'une prudence expérimentée et d'un esprit pénétrant ². »

Il s'agit d'un converti, Nicolas Bertolonio ou Bartoloni. Ce Bartoloni, fils d'Ambroise, de Florence, changeur à Lyon, et d'Elisabeth Canami, de Lucques, était d'abord entré dans l'Ordre des Servites. Puis, oubliant ses vœux, il s'était retiré à Genève où il épousa (en 1599) Judith Gayon, dont il eut cinq enfants, et se fit recevoir bourgeois de la cité (1606) ³. François Favre, le valet de chambre de saint François de Sales, nous raconte la suite de sa carrière : « Touché du remords de conscience, il vint en cette ville d'Annecy et se fit présenter par le sieur de Polinge, chanoine de la cathédrale, au Bienheureux, lequel le reçut fort honorablement, l'instruisit de nouveau, lui fit abjurer l'hérésie. » C'était vers l'année 1612 ; saint François de Sales lui obtint en outre de pouvoir célébrer la messe comme auparavant. Bientôt l'évêque, poursuit François Favre, « lui procura d'entrer au service de son église de St-Pierre. Il lui assistait grandement du sien, l'appelait souvent à sa table ». C'est ainsi, par exemple, que le Saint écrivit en janvier 1613, à Jean de Châtillon, l'un des administrateurs de la Ste-Maison à Thonon, en faveur de Bartoloni : il s'agissait d'aider le converti à meubler sa chambre.

Enfin, conclut Favre, « quelque temps après, ayant connu sa persévérance et sa capacité, le Saint lui fit obtenir la prébende théologique en l'évêché de Sion, où il se retira et persévéra, faisant et s'acquittant bien de sa charge jusqu'à sa mort ⁴ ».

¹ *Œuvres complètes*, t. 17, p. 123.

² *Ibid.*, p. 122.

³ GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. 4, 2^e éd., 1908, pp. 514-515.

⁴ *Œuvres complètes*, t. 15, pp. 341-342, surtout note 1, p. 341. — GONTHIER, *op. cit.*, t. 1, pp. 502-503. — Voir aussi CH.-AUG. DE SALES, *op. cit.*, t. 2, p. 65 : « C'était un prêtre italien de l'Ordre des Servites, lequel chatouillé des aiguillons

Nous n'avons pas retrouvé trace de ce Bartoloni dans le diocèse de Sion. Aucun catalogue d'ecclésiastiques ne le cite. Son séjour en Valais fut d'ailleurs très bref et on ignore de quelle manière Bartoloni assumait les charges de sa prébende théologale. Il mourut peu après et fut inhumé à Thonon en 1616¹.

* * *

Si l'on essaie de dégager une vue d'ensemble de cette gerbe de faits que nous avons réunie, on peut conclure qu'il ne faut pas exagérer l'importance et les conséquences des relations de saint François de Sales et du Valais.

Le Saint n'est jamais intervenu officiellement dans les affaires du pays. Parmi les facteurs très divers qui ont contribué au succès de la Contre-Réforme en Valais, on ne peut guère lui attribuer un rôle décisif. Peut-être favorisa-t-il la première mission des Capucins, et le sermon qu'il a prononcé lors du sacre de Hildebrand Jost ramena-t-il à la foi catholique quelques égarés et raffermi-t-il quelques indécis, mais on ne sait pas que ce sermon ait eu des résultats plus étendus. Si l'on excepte les entretiens du Saint avec un gentilhomme sédunois, il ne semble pas qu'il ait exercé une véritable influence sur l'élite des dizains souverains. S'il s'est occupé accidentellement de la politique valaisanne en 1614, il ne l'a fait qu'en bon et fidèle sujet du duc de Savoie qu'il importait de renseigner. Il n'a guère porté attention aux luttes politiques et religieuses étroitement emmêlées qui opposaient alors les dizains inférieurs, séduits par l'hérésie, et les dizains supérieurs, dont le peuple demeurait ferme dans la foi. Il ne s'est pas non plus préoccupé des intrigues des « patriotes » tendant à arracher le pouvoir temporel aux évêques de Sion.

Saint François de Sales avait une tâche suffisamment ardue dans son propre diocèse, il ne pouvait pas songer à labourer encore le champ de ses voisins. Avec le Valais, il s'est borné à entretenir des relations de bon voisinage, notamment avec son clergé. Il a mis en pratique

de la concupiscence, et oublieux de ses vœux, s'était retiré à Genève et y avait pris femme (si toutefois il faut appeler ainsi la garce d'un prêtre). A la fin, se sentant piqué des remords de conscience, il s'adressa au saint Evêque, lequel, après lui avoir obtenu l'absolution du Saint-Siège, lui procura aussi la prébende théologale de l'Eglise cathédrale de Sion. »

¹ GONTHIER, *Glane salésienne*, dans *Mém. et Doc. publiés par l'Académie salésienne*, t. 15 (1892), pp. XIII-XV.

le sentiment qu'il exprimait à Hildebrand Jost, le 20 novembre 1614 :
« Dieu ne nous a fait si proches voisins qu'afin que nous entreportions
autant que possible les fardeaux l'un de l'autre. »

Son influence se limite au domaine ecclésiastique ; elle ne s'exerça
que d'une manière indirecte par les chefs du diocèse de Sion, de l'Abbaye
de St-Maurice, et par quelques gentilshommes de la partie romande
du pays, tel Antoine Quartéry, qui entretenaient des relations avec
la Savoie. Ce sont les Valaisans surtout qui, attirés par l'exemple du
Saint et le rayonnement de son apostolat, comme par les prédications
des Capucins, se sont portés spontanément vers les missionnaires du
Chablais, pour chercher auprès d'eux un réconfort spirituel. Mais
l'influence de saint François de Sales s'exerça peut-être d'une manière
plus efficace que ne le permettent de l'affirmer les documents assez
rares dont nous disposons.